



## Deuxième réunion du Conseil exécutif du PROE 2 – 4 septembre 2020

### Point 8.1 de l'ordre du jour : Centre océanien sur le changement climatique

#### Objet du document

1. Donner aux Membres un compte rendu des progrès accomplis dans la mise en place du Centre océanien sur le changement climatique (PCCC).

#### Contexte

2. Les dirigeants et les dirigeantes des îles du Pacifique considèrent le changement climatique comme la menace la plus importante à laquelle fait face la région du Pacifique ; il s'agit pour eux et pour elles d'un enjeu prioritaire. La Conférence du PROE de 2012 a approuvé la proposition, faite par le Secrétariat, de solliciter l'aide de l'État japonais pour la mise en place du PCCC, en partenariat avec le pays-hôte du PROE, le Samoa.
3. Lors de la PALM 7 en 2015, le Japon s'est généreusement engagé à apporter son aide à cette opération. L'aide japonaise comprend un programme de renforcement des capacités du PCCC, visant à doter les États et territoires insulaires océaniques (ÉTIO) des moyens nécessaires pour affronter les difficultés causées par le changement climatique.
4. En 2018, le premier Conseil exécutif du PROE a approuvé le plan d'activité et la structure de gestion du PCCC ; le 5 septembre 2019, l'Hon. Tuilaepa Lupesoli'ai Sailele Malielegaoi, Premier ministre de l'État indépendant du Samoa, a inauguré le PCCC à l'occasion de la 29<sup>e</sup> Conférence du PROE.
5. Le PCCC est un partenariat entre les États du Japon et du Samoa géré par le PROE. Une aide financière complémentaire est généreusement apportée par l'État de Nouvelle-Zélande pour le financement des postes de direction du PCCC, dont le directeur ou la directrice, un conseiller ou une conseillère en préparation, et deux conseillers ou conseillères techniques. En tant que centre régional d'excellence pour la lutte contre les effets du changement climatique, le PCCC jouera le rôle de plate-forme pour l'échange d'informations, la recherche et l'innovation sur le changement climatique, et fournira des outils, des connaissances, une aide et des formations pratiques se rapportant aux axes prioritaires que sont, pour les peuples des îles du Pacifique, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

#### Progrès

6. Le Conseil consultatif du PCCC est en place et se réunit régulièrement. À l'heure de la rédaction du présent document, la procédure de recrutement d'un directeur ou d'une directrice pour le PCCC et des conseillers ou conseillères en préparation touchait à sa fin.

7. Le Projet de renforcement des capacités de résilience face au changement climatique dans le Pacifique, en partenariat avec l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), l'État du Samoa et le PROE, qui cible les cadres et les professionnels de l'administration, est à présent mis en œuvre à partir du PCCC. Après son lancement en novembre 2019 avec un module sur la technologie de télédétection et l'évaluation des dangers et des risques liés aux mesures d'adaptations, son deuxième module, portant sur la science du climat, sera présenté virtuellement du 16 au 25 septembre. Il sera suivi par des formations à l'adaptation aux effets du changement climatique, à l'atténuation de ces effets, et à l'accès aux financements. En tout, 12 modules seront enseignés au cours des trois années de vie du projet.
8. Le cadre de suivi-évaluation et le registre des risques du Centre seront présentés au Conseil consultatif lors de sa prochaine réunion.
9. Depuis son inauguration, le PCCC a accueilli des ateliers régionaux, des conférences et son premier module de formation. Prises ensemble, toutes ces activités ont regroupé plus de 500 participants. Le Centre a également hébergé la série de webinaires du PROE en juin 2020.

### Recommandations

10. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
  1. **prendre acte** des progrès réalisés et des principaux acquis obtenus par le Centre océanien sur le changement climatique.